

Arrêté du Directeur général de l'AP-HP relatif à la nomination des membres du collège de déontologie de l'AP-HP

**Le directeur général
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**

Vu l'arrêté du 29 juillet 2024 modifiant l'arrêté du Directeur général de l'AP-HP du 22 juillet 2021 relatif à la composition et aux attributions du collège de déontologie de l'AP-HP ;

ARRETE

Article 1 : Sont nommés en qualité de membres du collège de déontologie de l'AP-HP les personnes suivantes :

- **Françoise TOME**, conseillère d'Etat honoraire, présidente ;
- **Dominique GAILLARDOT**, premier avocat général près de la Cour de cassation honoraire, vice-président ;
- **Pr Marie Pia d'ORTHO**, professeure des universités – praticien hospitalier, cheffe du service d'explorations fonctionnelles multidisciplinaires, physiologie, centre du sommeil de l'hôpital Bichat - Claude-Bernard ;
- **Dr Elisabeth ELEFANT**, ancien praticien hospitalier, Centre de référence sur les agents tératogènes de l'hôpital Armand-Trousseau ;
- **Dr Jennifer SOBOTKA**, praticien hospitalier, responsable du service d'urgences adultes de l'hôpital Saint-Antoine ;
- **Delphine LUX**, directrice d'hôpital, directrice de la stratégie et de la recherche, Groupe hospitalier universitaire AP-HP Centre Université Paris Cité ;
- **Margarita MAILLE**, cadre supérieur de santé, Groupe hospitalier universitaire AP-HP Centre Université Paris Cité ;
- **Johanne SAISON**, Professeure de droit public, Université de Lille ;
- **Valérie HOSPITAL**, directrice des affaires juridiques du Centre National de la Recherche Scientifique.

Article 2 : Les membres du collège sont nommés pour un mandat de trois ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 29 juillet 2024

« signé » le 29/07/2024 par

Nicolas REVEL

